Réf. Farde e-Assemblées : 2728882

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/09/2026

Objet : Culture.- Subside d'investissement.- Budget extraordinaire 2026.- Fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc.- Montant : 145.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement pour un montant de 145.000,00 EUR à l'attention de la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc pour le renouvellement de treuils équipant la scène, réaménagement de la cuisine du foyer, acquisition d'équipements de type outillage pour l'atelier décors, matériel de nettoyage, … (n° de projet HF10-228-2009).- Article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026.

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et la fondation d'utilité publique Théâtre Royal du Parc sont adoptés.

Annexes :

Convention Théâtre Royal du Parc FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Liste de matériel (Consultable au Secrétariat des Assemblées)